



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Métiers du notariat

de l'Université Paris 13 - Paris-Nord

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 13 - Paris-Nord

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Métiers du notariat

Dénomination nationale : SP8-Activités juridiques

Demande n° S3LP140006814

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : L'Université Paris 13 - IUT de Villetaneuse, 99 avenue J-B Clément- 93 430 Villetaneuse, l'Institut des Métiers du Notariat de Paris, 10 rue de la Traversière – 75012 Paris
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : La Chambre des notaires de Paris
- Secteur professionnel demandé : SP8-Service aux collectivités

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Métiers du notariat* ouverte depuis septembre 2007, est portée par le département *Carrières juridiques* de l'IUT de Villetaneuse (93). Elle s'adresse à des étudiants déjà titulaires d'un diplôme Bac+2 le plus souvent à dominante juridique, et vise à les former pour qu'ils soient immédiatement opérationnels au sein d'études notariales où ils seront appelés à exercer les fonctions de collaborateurs, rédacteurs d'actes.

Cette formation est unique en Ile-de-France mais il existe une vingtaine de licences professionnelles *Métiers du notariat* sur tout le territoire français.

S'agissant d'un diplôme professionnel, une part des enseignements est confiée à des professionnels, essentiellement des notaires. Outre les enseignements théoriques, la formation comprend la réalisation d'un projet tuteuré et un stage de 16 semaines en étude notariale.

La licence professionnelle *Métiers du notariat* est accessible en formation initiale mais aussi en formation continue ; elle concerne alors des salariés en plan de formation ou en congé individuel de formation.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation examinée a trouvé un équilibre satisfaisant entre des enseignements théoriques indispensables et une insertion, tout aussi nécessaire, dans le monde professionnel.

Le contenu des enseignements est pleinement satisfaisant puisqu'il couvre l'ensemble des matières relevant du droit notarial. Les enseignements dispensés sont en parfaite adéquation avec les objectifs assignés à la formation même s'il est regrettable qu'il n'existe pas de formation aux outils informatiques (il n'existe qu'une « initiation aux principaux logiciels utilisés dans les études », qui n'apparaît pas nettement dans le descriptif des unités d'enseignement). En revanche, l'existence d'un cours d'expression écrite est particulièrement bienvenue.

Outre les enseignements théoriques et pratiques, le cursus permet aux étudiants de mener à bien un projet tuteuré et de réaliser un stage de 16 semaines à l'issue duquel ils soutiendront le rapport de stage qu'ils auront rédigé devant un jury composé d'un universitaire et d'un notaire.

Le projet est conforme à la réglementation nationale propre à ce diplôme.

Le diplôme vise à préparer les étudiants aux carrières du notariat principalement et accessoirement aux métiers de l'immobilier, de la banque et de l'assurance ; les diplômés pourront aussi intégrer les services d'entreprises qui recrutent des juristes ayant des connaissances notariales. Les débouchés professionnels sont clairement identifiés. La formation correspond à un besoin tant régional que professionnel ; elle répond à une demande exprimée par les notaires. Les réseaux sont établis largement grâce au soutien de la Chambre des notaires, du Conseil supérieur du notariat et de l'Institut des métiers du notariat.

La formation bénéficie d'une bonne attractivité comme le montre le nombre important de candidatures (250 candidats par an) ; cette notoriété permet d'appliquer une forte sélection pour obtenir des effectifs d'environ 30 étudiants.

Les résultats des enquêtes nationales sont incomplets. Ils semblent indiquer une insertion professionnelle des diplômés moyennement satisfaisante, et affichent que 18,75 % des personnes ayant obtenu la licence, sont en recherche d'emploi. Les tableaux fournis pour les enquêtes internes ne sont pas renseignés. Le peu d'information semble mettre en évidence que les débouchés vers les offices notariaux sont les principaux et s'imposent et que les emplois occupés par les diplômés correspondent à leur qualification ; ils sont essentiellement clerks de notaires mais aussi négociateurs immobiliers ou assistants de gestion.

Les professionnels impliqués dans la formation sont principalement des notaires. Ces professionnels participent à la sélection des dossiers, au suivi des projets tuteurés et des stages, à l'évaluation des enseignements qu'ils assurent. Les enseignements qui leur sont confiés sont en parfaite adéquation avec leurs compétences. Ainsi, le cours de droit rural est confié à un notaire, le cours de comptabilité à un caissier exerçant au sein d'une étude notariale, celui de négociation immobilière à un consultant immobilier. Cette mention ayant une finalité professionnelle, la part d'enseignements assurée par des professionnels est satisfaisante (à hauteur de 35 %).

L'équipe pédagogique sur laquelle repose la formation est solide, de bon niveau et bien adaptée au diplôme même si l'on peut regretter qu'elle ne soit pas suffisamment étoffée en ce qui concerne les enseignants praticiens. L'équipe universitaire, composée principalement de Maître de conférences en droit privé est en adéquation scientifique avec la formation qu'elle porte. Le responsable de la spécialité est un maître de conférences qui enseigne le droit des obligations.

- Points forts :

- Le taux de réussite à l'examen est très satisfaisant (supérieur à 90 %), ce qui peut s'expliquer par le fait que la sélection à l'entrée de la formation est bien réalisée et aussi par le ratio existant entre le nombre des candidats et l'effectif de la formation (environ une trentaine d'étudiants).
- Les enseignements de la formation, en tous points conformes à la spécialité, sont tout-à-fait satisfaisants.

- Points faibles :

- Peu d'informations sont fournies sur le devenir des diplômés.
- La formation à l'outil informatique mériterait d'être approfondie.



Recommandations pour l'établissement

Il est vivement conseillé de réaliser un bilan complet et précis de l'insertion professionnelle des diplômés. Les résultats de ces enquêtes constituent un outil indispensable pour le pilotage de la formation et pour aider le conseil de perfectionnement dans sa mission.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : B
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



Licence Professionnelle

Dénomination nationale : **SP8 - Activités juridiques**

Spécialité : **Métiers du notariat**

Demande n° **S3LP140006814**

« Peu d'informations sont fournies sur le devenir des diplômés »

A compter de cette année 2012-2013 est mis en place un suivi des anciens étudiants de Licence Professionnelle Activités Juridiques en intégrant à cette liste les étudiants des années précédentes.

Le suivi se fera par l'envoi d'un questionnaire proposé aux étudiants afin de connaître les conditions de leur insertion professionnelle.

Le retour des réponses des étudiants sera synthétisé dans un document formalisant de façon statistique le taux d'insertion au sein du notariat et auprès des autres structures professionnelles ainsi qu'une évaluation du niveau juridique attendu par les professionnels.

« La formation à l'outil informatique mériterait d'être approfondie ».

Afin de permettre une première connaissance au sein des études notariales, il va être proposé aux différents acteurs du secteur (GenApi, FIDUCIAL, INFOLIB ...) d'assurer quelques heures de présentation par l'organisation d'un ou plusieurs séminaires regroupant les étudiants au sein de groupes de travail sur un poste informatique.